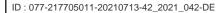
Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal: 15

Conseillers en exercice: 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : (10 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 05 juillet 2021

Date d'affichage: 05 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents:

Aurélie CADIN, Jean Paul LENFANT, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Mélanie LAMOTTE,

Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Nadia LEFAY, Chantal BRIANE

Pouvoirs:

Emmanuel CENDRIER donne pouvoir à Carlos VALERO, Fabien HERREMAN donne pouvoir

à Mélanie LAMOTTE, Jacques ILLIEN donne pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS

à Claude LAZARO, Louis de Roys donne pouvoir à Jean-Paul LENFANT

Absents:

Secrétaire de séance : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.2/2021-042

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

François DEYSSON explique

• Qu'il est nécessaire de renforcer le personnel chargé du service entretien des locaux communaux pour améliorer la qualité du service rendu.

François DEYSSON précise que cette délibération est prise au

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ▶ Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ▶ Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

François DEYSSON ajoute

- Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre un recrutement soit la création d'un poste comme suit :
 - El Ce poste sera un poste d'adjoint technique, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 30 h, à compter du lundi 23 août 2021, afin de permettre une appropriation des missions.
 - Ette délibération prévoira donc un temps de travail hebdomadaire de 30 h et la rémunération sera fixé à 30 heures par semaine.
- ▶ Que ce poste sera un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE),
- Qu'il conviendra de modifier le tableau des emplois.
- ▶ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans cet emploi doivent être inscrits au budget 2021.

<u>François DEYSSON</u> propose d'autoriser le maire à créer ce poste d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires sur le Grade d'Adjoint technique.

Grade	Date d'effet	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	23/08/2021	TC 30h
(IB:354) (IM:330)		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de François DEYSSON et autorise le maire à créer ce poste d'agent d'entretien/Restauration sur le Grade d'adjoint technique et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Rendue exécutoire le 13 juillet 2021, le maire, François DEYSSON

